Veolia, Suez, Saur, la bande à bonne eau se bat pour rester à flot

De nombreux élus engagent un bras de fer avec les marchands de flotte. Soit pour récupérer la gestion, soit pour renégocier la concession. D'autres préfèrent se laisser câliner par ces compagnies, toujours prêtes à rendre service...

LE gouvernement abrite une brochette de dangereux collectivistes. Pierre Moscovici (Finances), Manuel Valls (Intérieur), Laurent Fabius (Affaires étrangères), Valérie Fourneyron (Sports et Jeunesse) font partie des quelques élus qui ont rendu la gestion de l'eau à la puissance publique dans leurs villes respectives. Des exceptions car, sur les deux tiers du territoire, distribution et assainissement de la flotte sont aux mains de trois groupes privés : Veolia, Suez-Lyonnaise et Saur.

Jusqu'à plus soif

Mais cette vague sournoise de nationalisation ne fait que grossir. Après les pionniers Grenoble et Paris, voilà que Toulouse, Lille ou Villeneuve-sur-Lot (ex-mairie de l'actuel ministre du Budget, Jérôme Cahuzac) envisagent un retour en régie publique de leur eau. Tout comme... Tulle, dont François Hollande fut le maire durant sept ans. Valérie Trierweiler soutient d'ailleurs publiquement l'association Acme, qui milite contre la privatisation de l'eau !

Veolia parle de *« mode, à dimension idéologique »*. Pourtant, la droite est contaminée : lorsque la communauté urbaine de Bordeaux a promis, elle aussi, le retour en régie, Alain Juppé a donné son feu vert. Il est vrai que, selon plusieurs études, le prix moyen de l'eau « publique » est inférieur de 10 à 20 % à celui de l'eau privatisée.

Quand ils ne sont pas supprimés, les contrats privés sont mis à la diète. Il y a dix ans déjà, le maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault, avait obtenu un rabais de 30 % dans la moitié de l'agglomération. Suez-Lyonnaise a concédé 18 % à Biarritz, la Saur 30 % à Fleury-les-Aubrais (Loiret) et, en 2009, Veolia a dû rogner de 25 % sa facture pour conserver Toulouse (en attendant le retour programmé dans le giron public). Mais ce dernier groupe n'avait encore rien vu : le maire UMP d'Antibes, Jean Leonetti, vient de lui arracher de 43 à 78 % de baisse, selon le volume consommé !

« Quand leurs élus obtiennent un allègement de 30 %, ce qui est une bonne renégociation, les usagers se rendent compte qu'ils se sont fait avoir pendant des années », commente Jean-Luc Touly, président de l'association Acme. Argument réfuté par Louis-Marie Pons, directeur de clientèle chez Veolia : *« Lorsqu'on finit d'amortir nos investissements, il est normal que nos tarifs baissent. »*

A ceci près qu'une flopée de rapports de chambres régionales des comptes aboutissent au même constat : les tarifs surévalués pratiqués par les marchands d'eau incluent souvent le remboursement de frais indus et des « provisions pour travaux à venir » parfois démesurées. C'est ainsi que la communauté urbaine de Bordeaux a récupéré 225 millions auprès de Suez-Lyonnaise et que celle de Lille réclame 115 millions au même groupe. Un bouillon au goût saumâtre...

Jean-François Julliard

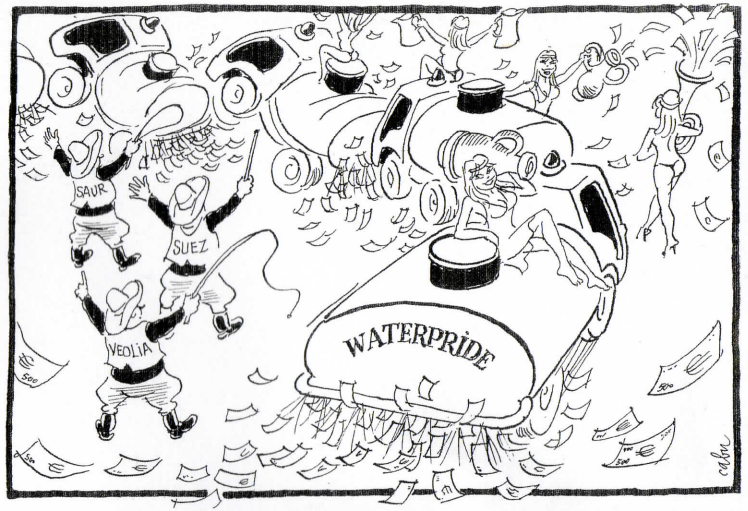

Fuites en avant

DES centaines de contrats entre collectivités locales et marchands d'eau vont être obligatoirement renégociés dans les trois ans qui viennent. Les durées exorbitantes des concessions dont ont bénéficié les compagnies ont été déclarées illégales par le Conseil d'Etat. Cet arrêt de 2009, dit « arrêt Olivet », oblige à renégocier tous les contrats d'une durée supérieure à vingt ans. Ce qui accélère la décrue des factures ou le retour en régie. Retour encouragé par le même Conseil d'Etat : il autorise les départements (comme celui des Landes, précurseur) à subventionner les villes gérant elles-mêmes leur flotte. Ces collectivistes sont prêts à tout pour tarir les profits du privé.

Cascade d'astuces pour couler les gêneurs

LA scène se déroule le 12 juillet à Issoudun (Indre). Le maire, André Laignel, ex-ministre de Mitterrand, demande au conseil municipal un vote de confiance sur la gestion de l'eau. Mettant en avant une baisse de 23 % du prix au robinet (moins que la hausse subie depuis 2006), Laignel atteint son objectif : réattribuer le marché à Suez-Lyonnaise.

Le vote est triomphal. Bien aidé, il est vrai, par la menace de retrait de délégations aux fortes têtes. Malvenue, une élue qui a voté contre se voit gratifiée de propos acides. Il y a trois ans, le Vert Hubert Cendrier, qui s'était lui aussi opposé au contrat, avait eu droit, en retour, à la double menace d' *« une claque »* par le maire et d' *« un poing dans la gueule »* par un adjoint.

Comme Laignel, beaucoup d'élus font preuve d'une émouvante fidélité envers leur marchand d'eau privé, avec lequel ils ont souvent tissé, depuis des dizaines d'années, des liens très serrés. A Lyon, où le contrat expire en 2016, le maire PS Gérard Collomb se proclame déjà *« favorable à la concession »* dévolue, pour l'essentiel, à Veolia alors que la facture de distribution de l'eau reste l'une des plus élevées de France...

Même indéfectible attachement de l'UMP André Santini à Veolia, qui abreuve son Syndicat des eaux d'Ile-de-France (144 communes, 350 millions par an). L'héritière de la Générale des eaux, qui tient le marché depuis 1923, a obtenu sa reconduction en 2010, malgré plusieurs rapports officiels très critiques (suivis de petites baisses de facture).

La communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) file, elle aussi, le parfait amour avec son fournisseur depuis cinquante-deux ans, Veolia.

D'amour et d'eau fraîche

Si les groupes aquatiques ne financent plus ouvertement la vie politique, comme dans le bon vieux temps, cela n'exclut ni les sentiments ni les bonnes manières. Les recrutements « utiles », par exemple. Dans les années 90, Veolia, qui règne à Marseille, avait embauché en douce le sulfureux Jean-Noël Guérini, patron des Bouches-du-Rhône. Elle a aussi compté dans ses rangs Eric Besson (alors PS), les UMP Michel Roussin, Alain Marsaud et Raymond-Max Aubert (qui avait généreusement prolongé le contrat Veolia dans sa ville de Tulle). Suez-Lyonnaise avait, pour sa part, trouvé un emploi (fictif) à la sœur d'Alain Carignon, à l'épouse de Jack Lang, et des postes (sérieux) à Gérard Le Gall, ex-conseiller de Jospin, et à Eric Ghebali, proche du PS.

Ces curieuses liaisons et cette concurrence faussée en France intriguent la Commission européenne. En janvier 2012, après des perquisitions au siège des trois groupes, elle a ouvert une *« procédure formelle en matière d'entente et de position dominante »*. Son rapport, auquel a collaboré Michel Barnier, commissaire au Marché intérieur, s'annonce, selon un observateur local, fort désagréable. D'autant que l'Etat devrait y être mis en cause : via la Caisse des dépôts, il est actionnaire (de 10 à 40 %) des trois entreprises ! Bruxelles ne comprend rien au libéralisme à la française.

En eau trouble

LES méthodes des distributeurs de flotte sont parfois imbuvables. « Marianne » (6/6) a révélé que Suez-Lyonnaise avait, en janvier, confié au cabinet Vae Solis une mission un peu particulière. Il s'agissait de *« discréditer sur le fond » (sic)* les arguments d'un élu Front de gauche, Gabriel Amard, porte-drapeau des partisans du retour à la gestion publique de l'eau. Patron de cette étrange mission : Antoine Boulay, depuis peu chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll.